



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE INTITULE
"LES RUISSEUX FONT DU PEDALO DE
CECILE BERGAME" PAR LA COMPAGNIE A
CORPS BOUILLON LE SAMEDI 23 MARS 2024 A
9H45 ET 10H45 A LA MEDIATHEQUE DE COEUR
DE VILLE**

**DÉCISION N° DM-23-443
EN DATE DU 06 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la Semaine petite enfance 2024,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de la Compagnie A corps bouillon domiciliée au 1705 Chemin du Giroud – 69490 SAINT-FORGEUX, représentée par son Président Monsieur Eric Ghibaudo, le samedi 23 mars 2024 à 9h45 et 10h45 à la Médiathèque de Cœur de ville, dont le coût est fixé à mille deux cent cinquante euros et 60 centimes (1 250,60€ TTC) les deux représentations ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la Compagnie A corps bouillon, domiciliée au 1705 Chemin du Giroud – 69490 SAINT-FORGEUX, représentée par son Président, Monsieur Eric Ghibaudo, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Les ruisseaux font du pédalo de Cécile Bergame » le samedi 23 mars 2024 à 9h45 et 10h45 à la Médiathèque de Cœur de ville, dont le coût est fixé à mille deux cent cinquante euros et 60 centimes (1 250,60€ TTC) les deux représentations;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

| |
|--|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231206-lmc1H11454H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/12/2023 Date de Publication : 06/12/2023 |
|--|

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231206-lmc1H11454H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/12/2023
Date de Publication : 06/12/2023